

francs ; ces onze évêques ont amassé une fortune collective presque de quarante-sept millions ! Nous conseillons vraiment à sir C. J. Smith, de faire intervenir le nom du Sauveur pour défendre de pareilles institutions.

## AMÉRIQUE.

*Nouveau Mexique.*—Il faut rendre à cette républicaine conquérante qui a pris le nom modeste d'Annexion, la justice de reconnaître qu'elle ne couvre pas ses projets d'un voile hypocrite. Elle pousse la franchise jusqu'à l'imprudenc. En effet, tant qu'elle n'aura pas bien et dûment pris possession du Texas, ses intérêts lui commanderaient de replier ses griffes ; au lieu de cela, sans s'inquiéter des menaces de guerre que provoque sa première usurpation, elle poursuit sa marche envahissante et se met déjà à l'œuvre dans les riches provinces mexicaines de Santa Fé et de la Californie. Un habitant de Taos écrit, à ce sujet, à un journal du Missouri : "Le glorieux esprit de l'annexion se propage, en remontant le Rio del Norte, comme un incendie dans les prairies. La nouvelle de la chute de Santa-Anna vient de nous arriver. Le gouvernement ayant voulu lever un impôt pour l'entretien des troupes, la population de Santa Fé, qui s'élève à 25,000 âmes, a refusé de payer. Les deux tiers de cette population demandent l'annexion, comme le seul moyen d'échapper aux spoliations et à la tyrannie de ce gouvernement. Les spéculateurs mexicains et américains font de grands achats de terrains sur les affluents du Rio del Norte et de l'Arkansas, en vue de l'accomplissement prochain de l'annexion. L'ex-gouverneur Armijo organise une révolution qui délivrera cette province du joug du Mexique."

Idem.

*Amérique Centrale.*—Dans les journaux de Vera-Cruz, du 30, nous trouvons quelques nouvelles de Nicaragua, l'une des républiques de l'Amérique centrale. Elles sont du milieu de mars. Cette province était toujours en proie à la guerre civile. La ville de Léon, sa capitale, avait été prise d'assaut par le général Malespin, après un long siège ; elle avait été livrée au feu et au pillage, et on évaluait à plus de mille le nombre des malheureux qui ont été brûlés ou massacrés. La garnison de Léon, commandée par le général Cabanas, avait pu s'échapper, emportant ses armes et la caisse de l'armée : ils gagnèrent la province de San Salvador, dont le général Malespin était gouverneur, et entraînent à la révolte l'officier qui était chargé de l'administration pendant l'absence du général. Les chambres s'étaient associées à cette révolution en déclarant que l'élection de Malespin était nulle, à cause des actes de violence qui l'avaient accompagnés ; en même temps elles décrétèrent la confiscation des biens de l'usurpateur qui fut sommé de comparaître et de se justifier du crime de trahison. A ces menaces, Malespin répondit en marchant à la tête de ses troupes vers San Salvador. Sa position était identiquement semblable à celle dans laquelle se trouvait Santa Anna avant sa chute ; les choses finiront-elles pour celui-là comme pour celui-ci ?

Le gouvernement de Guatemala a interdit aux jésuites le séjour de cette république. On refusa même de laisser débarquer quelques-uns de ces révérends pères, qui s'étaient présentés au port d'Izabal, après un long voyage à travers les mers. Cette expulsion a, dit-on, été inspirée au président Carrera par certaines dénonciations qui accusaient les jésuites de lui être personnellement hostiles et de préparer sourdement une révolution à son préjudice.

Idem.

Toujours des calomnies.

## JEROME NOLLENT,

OU

## LE MALIN, DUPE DE SES MALICES.

Suite.

Cette pensée étant la seule maintenant qui pût le distraire de ses chagrins, il se livra avec une nouvelle ardeur au soin d'augmenter son avoir : son père, en le mariant, lui avait cédé la ferme et toutes ses propriétés, moyennant une rente viagère qu'il s'était réservée ; rien ne l'empêchait donc plus de donner un libre essor à son esprit fécond en ingénieux moyens pour gagner de l'argent. Comme il était très-économe et très-entendu, il avait toujours un certain fonds de réserve, qu'il prêtait par petites sommes et à gros intérêts aux paysans qui avaient besoin d'argent comptant ; ceux-ci payaient rarement bien exactement et aux époques convenues, et lorsqu'il était bien certain de leur solvabilité, il leur accordait volontiers des renouvellements, mais à des conditions encore plus dures que les premières. Quand, au contraire, il ne voyait pas avec eux ses sûretés pour une somme plus forte, il les forçait au remboursement par des frais énormes qui les ruinaient sans retour, et lui faisaient un tant d'ennemis. Ces vols, car quel autre nom donner à une pareille conduite, lui avaient déjà réussi pendant plusieurs années, lorsqu'enfin, poursuivant une fois un débiteur dont le neveu était avocat dans une petite ville des environs, celui-ci à qui son oncle conta ses embarras, lui conseilla de dénoncer Jérôme comme coupable d'usure : ce conseil plut au paysan qui, pour donner plus de poids à son accusation, détermina tous ceux que Jérôme avait ruinés par de semblables moyens, à venir déposer, contre lui. Accablé par tant de preuves réunies, et que fortifiaient encore les divers actes de sa vie, qui furent tous cités en plein tribunal, son procès ne fut pas long, et il

fut condamné à une amende de vingt mille francs, somme trois ou quatre fois plus forte que tous les profits qu'il avait encore pu faire dans son infâme trafic.

Une telle somme à payer devait nécessairement faire une brèche à sa fortune ; mais enfin ce n'était qu'une brèche, et il lui en restait encore assez pour vivre honorablement. Après quelques jours donnés au désespoir et à l'abattement, il reprit courage et résolut de s'arranger de manière à éviter désormais toute affaire avec la justice, et à réparer sa perte le plus promptement possible. Cependant pour satisfaire à sa condamnation, il lui était indispensable de faire une vente ou un emprunt ; comme il était dans l'indécision sur le choix de l'un ou de l'autre de ces moyens, un notaire des environs lui fit offrir une somme de douze mille francs qu'il avait à placer. Envoyant quelques bestiaux qui ne lui étaient pas absolument nécessaires, et quelques grains qu'il avait en réserve, il vit jour à faire sa somme avec cet emprunt, et il l'accepta au taux de cinq pour cent et remboursable dans un an.

Cette affaire ne fut pas seulement fâcheuse à Jérôme sous le rapport de l'argent, mais elle lui fut doublement pénible par les reproches et les insultes qu'elle donna occasion à sa femme de lui adresser : "Voilà le fruit de tes malices et de tes méchancetés, lui disait-elle sans cesse ; quand on veut tout avoir, on mérite de tout perdre ; celui qui médite la ruine des autres pour s'enrichir, ne doit s'attendre qu'à leur haine, et à tous les mauvais tours qu'ils pourront lui jouer ; si-t-il dix fois plus fort et plus adroit qu'un homme seul ne peut l'être, il faut qu'il succombe un jour ou l'autre sous les efforts réunis de tous les ennemis qu'il s'est faits." Le pauvre Jérôme, journellement exposé à mille gentilleses semblables qui, pour être des vérités, n'en étaient pas moins dures à entendre, harcelé, injurié, contrarié de tous côtés, ressemblait assez à un loup mal avisé qui, entré dans une bergerie pour y étrangler d'innocents agneaux, se verrait tout à coup assailli par une meute de hardis mâtiens, dont les morsures répétées ne laisseraient à son courage que le triste espoir de retarder de quelques minutes l'instant de sa mort.

Abandonné de tout le monde, Jérôme ne s'abandonna pas lui-même ; l'esprit toujours occupé de l'unique objet de ses soins, il ne négligeait pas une seule occasion de réparer les pertes qu'il avait éprouvées ; même il était d'une adresse incroyable, tantôt à deviner, tantôt à faire naître ces occasions. L'effrayante réputation de chicane, d'astuce et de mauvaise foi qu'il avait acquise dans tous les environs, le faisant généralement redouter, il savait en profiter pour intimider ceux que les circonstances forçaient à avoir quelques rapports avec lui ; et pour éviter les procès dont il manquait rarement de les menacer, ils lui faisaient souvent une grande partie des concessions qu'il réclamait ; mais malheureusement pour lui, tout cela ne portait que sur des affaires d'un très-mince intérêt, et il lui en eut fallu des centaines et presque des milliers pour compenser seulement la perte de son procès ; d'ailleurs tout ce qui lui paraissait profit, n'en était pas réellement un, car ceux qui avaient affaire à lui, connaissant son humeur, savaient, soit par la nature des marchandises qu'ils lui fournissaient, soit par le prix qu'ils en demandoient, soit par la négligence qu'ils apportaient à leur travail, si c'étaient des ouvriers, prendre d'avance leurs précautions de manière à ne lui en donner que pour son argent.

Mais une occasion plus digne d'exercer ses talents se présenta bientôt. Un jour qu'il allait à la ville, il rencontra dans un cabaret, à moitié chemin, un homme chargé d'aller afficher dans tous les villages des environs l'annonce de cent journaux de terre nouvellement défrichées, à louer par adjudication publique le 17 février. Jérôme dont l'esprit, comme je l'ai déjà dit, était inventif, conçut de suite le parti qu'il pouvait tirer de la rencontre. Ces terres, qui se trouvaient à une grande proximité de sa ferme, lui convenaient parfaitement, et il résolut de tout tenter pour les obtenir au plus bas prix possible. Il conduisit le porteur des affiches dans un cabinet séparé ; et après l'avoir fait boire copieusement, avec quelque peu d'argent qu'il lui donna ensuite, il obtint de lui tout ce qu'il voulait ; c'était d'ailleurs fort peu de chose, un seul chiffre à changer. Ayant demandé une plume et de l'encre, au moyen d'une tête et d'une queue qu'il fit à l'1 qui précédait le 7, l'adjudication se trouva annoncée pour le 27 au lieu du 17, et il eût ainsi la certitude d'éloigner tous les concurrents qui aurait pu être tentés d'enchérir sur lui.

Ses mesures ainsi prises, et après s'être assuré de la discrétion du porteur en lui promettant vingt francs payables après l'adjudication, si d'ici là il ne parlait nullement de leur rencontre et des suites, il crut pouvoir se promettre un succès d'autant plus heureux qu'il le mettait à même de recéder à un autre fermier qui en avait envie, et qui le lui avait déjà demandé plusieurs fois ; le bail d'un autre